

SAINT PRIVAT EN PERIGORD

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2019
A 20 H 30 A LA SALLE DES FETES DE SAINT ANTOINE-CUMOND

Etaient Présents : Pascale ROUSSIE-NADAL, Pierre de CUMOND, Louis-Michel TESTAUD, Françoise PICHOT, Cyril CONDEMINE, Stéphen HARRISSON, Monique DUPUY, Jean-Marie TALLON, Michaël FETY, Henri LAVAL, Marie-Christine ANDRIEUX, Michel DENOST, Huguette FAURÉ, Joëlle JACQUEMENT, Pascale PALMIER, Françoise TÉNÉS, Jacky CHANTRE, Kathleen SUMMERHAYES, Nicole FERRIER, Brigitte HALLER, Eric LOSMEDE, Laurence PAILLER, Gilles SOUVETON, David CLAIRAUD.

Absents Excusés : Stéphane FERRIER (Pouvoir à Michaël FETY), Denise RAGOT (pouvoir à Jacky CHANTRE), Sophie BELAY (Pouvoir à Pascale ROUSSIE-NADAL), Rémi CHAUSSADE, Maxime CHAUME, Fabienne PICHOT, Karl CHAPELOT

Absent non Excusé : Lionel BRARD.

Monsieur Eric LOSMEDE a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1 TRAVAUX : résultat des offres sur la consultation adaptée

Pour la troisième tranche de rénovation du bourg de Saint-Privat-des-Prés, avec l'aide de l'assistance technique départementale, la Mairie a lancé un appel d'offres par procédure adaptée conformément au code des marchés publics. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres : EUROVIA, COLAS et l'entreprise JEAN Christian.

Les résultats sont exposés dans les tableaux suivants :

Résultat de la consultation :

Montant en € HT	Rue du lavoir	Rue de la mairie	Rue des marronnier	Rue du monument aux morts	Total tous secteurs	CLT
Estimation des travaux	154 616 ,66	9 450,40	7 605,12	31 511,25	203 183,43	
Jean Christian	154 471,11	9 697,60	8 120,10	30 961,70	203 250,51	1
COLAS	159 076,46	11 205,38	10 693,00	33 062,55	214 037,39	2
EUROVIA	165 010,88	11 259,37	9 850,69	34 721,83	220 842,77	3

Résultat de l'analyse :

Mémoire (60%)	NOTE	JEAN	COLAS	EUROVIA
Valeur technique mémoire	4	4	4	4
Référence des travaux en site	2	2	1	1
Moyens humains et en matériels	2	2	2	2
Solutions techniques	4	3	3	2
Exécution des ouvrages	4	4	3	3
Sécurité	2	1,5	2	2
Installation d'hygiène	2	1,5	2	2
TOTAL	20	18	17	16
Prix (40%) par rapport au moins disant		20	18,99	18,41
Total après pondération		18,80	17,80	16,96

Madame le Maire demande au conseil d'approuver le choix de JEAN Christian pour un montant des travaux de 203 250,51 € HT.

Le conseil approuve la décision à l'unanimité.

2. Budget photovoltaïque

La trésorerie nous informe que la Direction Départementale de la Dordogne leur a fait part de certaines incohérences identifiées entre les délibérations de création, le type de collectivité, le type de budget et le plan des comptes. Le budget annexe dit « Photovoltaïque » est concerné.

Il est actuellement pris sous le plan de compte M41, et il doit relever de la nomenclature M4.

Mesure approuvée à l'unanimité.

3. Conclusion du 101ème congrès des Maires de France

L'AMF a tenu son 101ème congrès du 22 au 26 novembre 2018. L'AMF demande à tous les conseils municipaux de soutenir la résolution qui en découle. Cette résolution affirme trois principes fondamentaux :

1/ Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités

territoriales ;

2 / L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;

3 / La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité propose sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

1. garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leur groupements ;

2. la compensation intégrale et durable de la taxe d'habitation ;

3. L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement

4. la révision de la limitation à 1,2% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales ;

5. Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;

6. Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;

7. Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence — et en particulier de la compétence « eau et assainissement » - qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Mesure adoptée à l'unanimité

4. Convention de sauvegarde de protection des animaux

Madame le Maire propose au conseil de renouveler le contrat entre la commune et la SPA de Bergerac pour un montant annuel de 927 € TTC, considérant que c'est la seule société qui accepte de se déplacer pour recueillir les chiens.

Mesure approuvée à l'unanimité

5. Demandes de subventions

1 -Ecole de Saint Privat en Périgord : L'école souhaite reconduire le cycle piscine pour les élèves à partir du CE2, car apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale.

La directrice sollicite la même subvention que l'année précédente soit 950 €, correspondant au devis du transporteur soit les 10 aller/retour.

2- Collège Dronne – double : Comme tous les ans le collège Dronne-Double sollicite notre participation financière pour aider des élèves de notre commune à partir en voyages scolaires à hauteur de 25 € par élèves.

Cette année 2 voyages sont organisés à EYMOUTIERS et à TARRAGONE en Espagne et 4 collégiens sont concernés soit une subvention de 100 €.

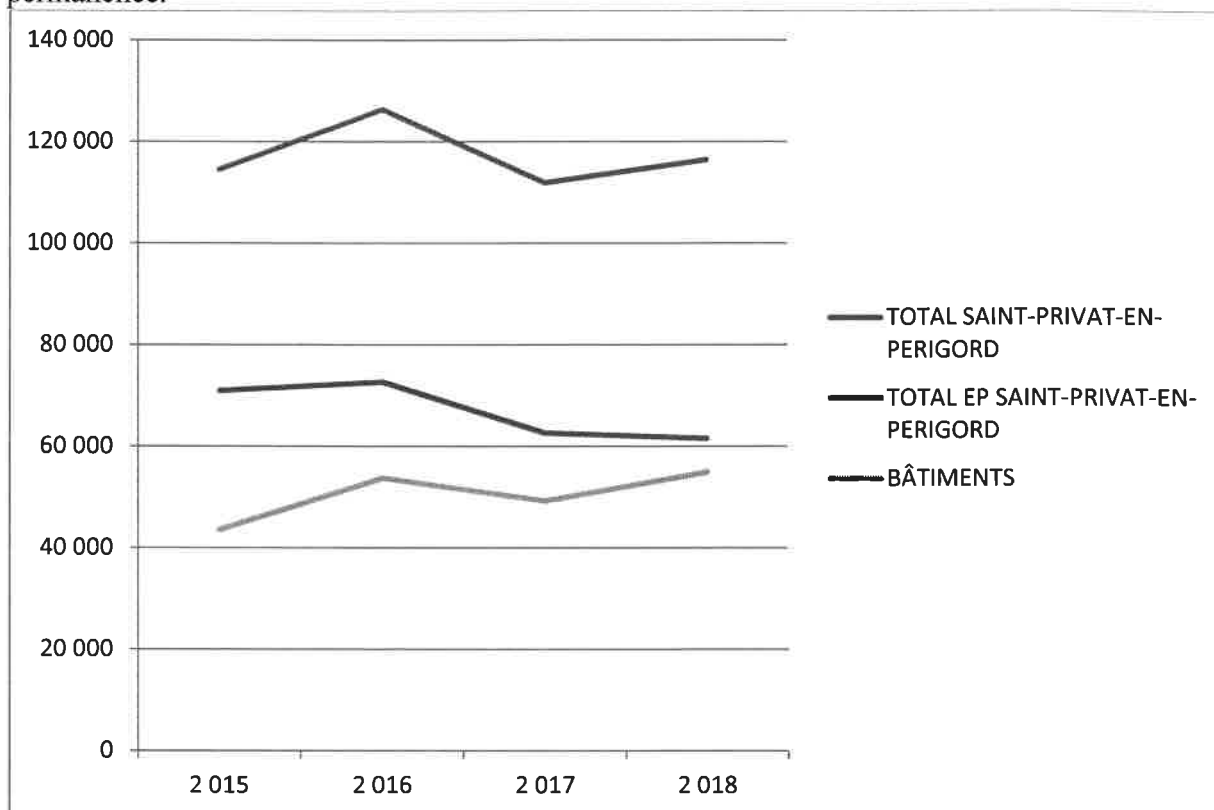
Madame le Maire demande au conseil de répondre favorablement à ces deux demandes de subvention.

Mesure adoptée à l'unanimité.

Questions Diverses :

Evolution de la consommation d'électricité de la commune en 2018.

Monsieur Louis-Michel TESTAUD expose au conseil l'évolution de la consommation électrique de la commune depuis 2015, bâtiments et éclairage public. Les mesures prises pour diminuer la consommation électrique de l'éclairage public sont significatives depuis la mise en œuvre du plan visant à diminuer le nombre de lampadaires éclairés en permanence.



Toutefois deux anomalies apparaissent à l'analyse de cette évolution en 2018. La diminution de la consommation de l'éclairage public est ralentie en 2018 en raison d'un relevé estimé trop important sur un Point de livraison en novembre-décembre concernant le bourg de Saint-Antoine (une facture faisant état de 27000kwh consommés sur l'ensemble de l'année au lieu de 15 000kwh pour les autres années). Le SDE en a été informé et ce point sera surveillé de près à la prochaine facturation qui devrait s'établir sur un relevé réel. Pour les bâtiments publics, il a été constaté un surcroît de consommation à la salle des associations de Saint-Antoine. Le point de livraison contient également l'atelier de peinture situé dans l'ancienne cantine et après analyse il apparaît que l'importante consommation constatée est due à la mise en place d'un radiateur électrique dans cet atelier en raison de travaux de peinture effectués au mois de mars dernier. L'atelier ne bénéficiant d'aucune isolation, il sera demandé aux agents de réaliser les travaux de peinture dans des périodes moins froides.

Demande de mise en place d'un défibrillateur à Festalemps

- Monsieur David CLAIRAUD demande qu'un défibrillateur soit installé sur la Commune déléguée de Festalemps compte tenu de l'utilisation fréquente de la salle des fêtes,

Madame Huguette Fauré souhaite que la communauté de communes entreprenne une publicité plus large en faveur de la maison d'accueil de Festalemps qui devra fermer au

printemps en raison d'un manque de résidents et qui ne permet pas d'apporter des revenus suffisants aux gérants.

La Séance est levée à 22 H 10.

Diffusion :

- P. ROUSSIE-NADAL
- P de CUMOND
- S. FERRIER
- L-M TESTAUD
- R. CHAUSSADE
- M.CHAUME
- D.RAGOT
- Fr. PICHOT
- L.PAILLER
- JM TALLON
- M FETY
- H. LAVAL
- M. DUPUY
- E. LOSMEDE
- J. CHANTRE
- S BELAY
- P PALMIER
- L BRARD
- H FAURÉ
- C.CONDEMINE
- M. DENOST
- J JACQUEMENT
- S. HARRISON
- Fa PICHOT
- K. SUMMMERHAYES
- K.CHAPELOT
- N FERRIER
- B HALLER
- M C ANDRIEUX
- G SOUVETON
- F TENES
- D CLAIRAUD

